

# ANEPVV COMPTE RENDU

## Table des matières

- 1 Dossiers en cours
- 2 la gestion accidents,
- 2 Le MCR 180 cv
- 3 Gestion du personnel
- 3 Situation des clubs
- 4 La gestion courante
- 4 Questions diverses

Images : un petit tour à la Ferté Allais

Photos : Eric Vallat de Touraine Planeur

### Présents

Christian Bon  
 Jacques BULOIS  
 Georges CHEVALET  
 Gérard CHIOCCI  
 Jean-Pierre COLLE  
 Michel CRUETTE  
 Hubert Delcroix  
 Bernard GUILLEMIN  
 Christian LECUYER  
 Gérard LESCASSE  
 Daniel PERCIAUX

### Absents excusés

Pierre ALBERTINI

### Invités

Jean Emile Rouaux  
 Jean François Louly  
 Marcel Juillot

### Invité excusé

## Approbation des comptes rendus de l'assemblée générale

Le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2010 est approuvé à l'unanimité après quelques corrections minimales de fautes de frappe.

## 1. Dossiers en cours

### • Mise à jour du règlement intérieur

Les avions remorqueurs empruntés ou loués à d'autres clubs, comités régionaux ou organismes liés à la FFVV doivent être déclarés et inscrits sur le compte FFVV 2. En effet ce compte prend en charge les conséquences des accidents des avions remorqueurs durant la compétition.

**Définition du temps de la compétition :** c'est le temps qui va de la prise en charge de l'avion jusqu'à sa restitution au propriétaire ; ce temps comprend donc les convoyages nécessaires, la durée des entraînements ainsi que les dépannages. Si une compétition débute le 28 juillet 2010 (première épreuve) et qu'elle se termine le 5 août 2010 (remise des prix) mais que vous allez chercher un remorqueur le 28 juillet et que vous le rendez à son propriétaire le 9 août, la durée à prendre en compte est de 12 jours.

**Cotisations :** les cotisations sont calculées en fonction du tableau ci-dessous :

Durée de la compétition	Valeur d'inscription	0 à 15 000 €	15 000 à 35 000 €	Supérieur à 35 000 € Matériels inscrits à l'ANEPVV	Supérieur à 35 000 € et jusqu'à 50 000 € matériels non inscrits à l'ANEPVV
7 jours maximum	↓ →	60 €	0.4 %	180 €	0.5 %
De 8 à 14 jours		90 €	0.6 %	275 €	1.0 %
De 15 à 21 jours		120 €	0.8 %	365 €	1.5 %
De 22 à 28 jours		150 €	1.0 %	460 €	2.0 %

Les pourcentages sont appliqués à la valeur déclarée.

Dans le règlement intérieur les pages et paragraphes suivants ont été modifiés.

	Paragraphe modifié	Paragraphe ajouté	Paragraphe supprimé
Numéro de la page Concernée	13	18	
Numéro du paragraphe	7.1.2.2	8.7	



## 2. Les accidents

Au 30 avril, nous déplorons 4 accidents qui ont fait un mort. Hors ANEPVV nous avons connaissance de 6 accidents allemands ayant causé la mort d'un pilote.

## 3. Le MCR 180

### • *Le point sur l'opération*

Le numéro 01. Il y avait 27 700 € de travaux de modifications dont 52% à la charge de la FFVV. Ces travaux ont été terminés avec retard puisqu'il n'a pu être livré que fin mars. L'accord en cours de discussion avec le constructeur était de fournir un moteur pour l'exemplaire numéro 2. En échange de quoi, ce deuxième avion devrait aller à SAINT AUBAN. Nous l'utilisons alors gratuitement pendant 80 heures. Mais ce numéro 2 pourrait être acheté par des Italiens. A l'évidence, nous ne pouvons mettre à disposition du constructeur un moteur qui doit être exporté.

Deux modifications doivent encore être réalisées : la mise en place d'un crochet manuel et la réalisation de vérins de levage pour les opérations de maintenance. Ces deux modifications ne sont pas effectuées alors qu'elles étaient prévues au devis.

Enfin, pour lancer l'opération MCR 180 un prêt de 110 000 € a été fait à la société DYN'AERO. En contrepartie, 5% du chiffre d'affaires doit être versé à la FFVV de façon trimestrielle. Or, deux kits ont été vendus et la redevance n'a jamais été versée.

Le président de la FFVV et Michel CRUETTE doivent rencontrer le patron de DYN'AERO prochainement. Toutes les décisions sont donc reportées après cette rencontre.

### • *L'avion de SAINT AUBAN*

L'avion donne entière satisfaction à Saint Auban, notamment avec la nouvelle hélice FLAIR. Il a déjà effectué 600 heures. Cette nouvelle hélice apporte énormément au niveau de l'environnement pour un rendement équivalent à une hélice bipale.



- **L'avion de l'ANEPVV**

Le kit de l'ANEPVV avance bien. Il devrait rejoindre VINON fin juin. Ce kit ne donne pas tout à fait satisfaction car des pièces qui doivent être assemblées ne correspondent pas toujours. Ainsi, lors de certains assemblages, il convient de reboucher un trou pour le refaire là où il devrait être. La durée de montage du kit en est allongée. Par contre, la réalisation des pièces est sérieuse et les pièces sont donc de bonnes qualités.

- **La politique remorqueur**

Cette politique s'articule autour de trois machines neuves. La première en gamme de prix est l'EUROFOX dont le prix de base est de 60 000 €. Inconvénient de cette machine rustique, son aile haute. Le palier suivant en prix est atteint par le DYNAMIC vendu entre 100 et 120 000 € suivant équipement. Enfin, le troisième est le MCR 180 qui représente le haut de gamme entre 145 et 160 000 €.

## 4. La situation des clubs

- **Dossier EPINAL**

La volonté de l'ANEPVV a été de vendre ses avions remorqueurs. Pour ALES et TOURS les choses sont en cours. Pour EPINAL, les locations ont été payées avec deux ans de retard. Le moteur a dix ans et 350 heures. Cet avion n'ayant pas tourné, la corrosion s'est installée dans les cylindres. D'autre part, 14 000 € de pièces ont été achetés à la SOCATA en deux ans pour cet avion qui a peu volé ! Les cylindres vont être démontés et adressés à RECTIMO pour expertise. Une fois le moteur remonté, nous pourrions obtenir l'autorisation de le conduire à VINON. Puis, cet avion sera mis en vente.

- **BUNO BONNEVEAU**

Ce club demande une révision du prêt accordé pour l'achat d'un motoplaneur. Il souhaite étaler le capital restant du sur sept ans au lieu des quatre encore à payer. La proposition est d'accéder à cette demande avec une garantie prise sur le matériel acheté. Toutefois, l'ANEPVV reste très gêné par la politique du club de BUNO BONNEVEAU. En effet, les planeurs privés sont inscrits, il est vrai historiquement, par un biais qui ne satisfait pas l'esprit président au fonctionnement de l'ANEPVV. D'autre part et contrairement au règlement intérieur, l'ensemble de la flotte n'est pas inscrit. Le conseil souhaite voir le club de BUNO réfléchir à une amélioration significative de ce problème d'éthique.

Le conseil d'administration décide de demander une garantie répartie sur deux machines.

- **La dette de BRIVE**

Le président a adressé une lettre recommandée au club. En effet, ce club « mixte » devenu club « moteur » a une dette vis-à-vis de l'ANEPVV. MAIS, il a vendu une partie du matériel vol à voile ! Le club a répondu qu'il n'avait plus de disponibilité ! Le club s'est donc enrichi aux dépens du mouvement vol à voile. Le conseil propose de consentir, contraint et forcé, un prêt. Ce prêt devra être réglé par un virement automatique et être assorti d'une garantie.



- *Le club de CHANET*

Après la lettre que le président de l'ANEPVV a adressée au club de CHANET, nous restons sans nouvelle. Le président, se faisant l'interprète de la pensée du conseil, souhaitait connaître le projet associatif du club, notamment au niveau du renforcement de la sécurité.

- *Le club ELAN planeur*

Le club a trouvé un terrain près de VIRE. Après les années nomades, ce club souhaite légitimement s'installer. Il demande donc l'octroi d'un prêt de 60 000 € à répartir entre la FFVV et l'ANEPVV pour pouvoir acquérir un terrain. La FFVV et l'ANEPVV se réjouissent de voir ce club s'installer et affirment que sur le principe ils sont d'accord pour apporter leur aide. FFVV et ANEPVV souhaitent obtenir un budget prévisionnel cohérent et discutent sur les dérogations nécessaires pour allonger la durée du prêt. L'accord entre les parties se fait sur une durée de dix ans étant donné la nature immobilière des investissements réalisés.

- *DEDALE*

Nous avons reçu une lettre du trésorier de Dédale. Comme le trésorier pose de nombreuses questions dont certaines réponses se trouvent néanmoins dans le règlement intérieur, le président de l'ANEPVV afin d'éclaircir la situation lui a proposé une rencontre. Nous attendons la réponse.

## 6. La gestion courante

- *Le SEFA*

RECTIMO a enfin reçu les pièces que nous attendions avec impatience. Au mois de juin nous pourrons récupérer un moteur. Le président de la FFVV précise que nous devrions pouvoir obtenir cinq révisions pour l'année 2010. C'est donc une bonne nouvelle pour cette année. Rappelons que jusqu'au milieu de l'année 2011, le prix de la révision est à 16 000 €. Nous économisons 7 000 € par moteur par rapport aux coûts pratiqués dans les sociétés privés. Il faudra pourtant se préoccuper de l'avenir. La nouvelle façon de livrer les moteurs devenant « juste trop tard » !

## 5. Questions diverses

- *Prochaine réunion*

Elle se tiendra le vendredi 11 juin à 9h30 au 29, rue de SEVRES à PARIS.

